PROJET DE TERRITOIRE

POUR UN TERRITOIRE DURABLE

2018-2030

Communauté Urbaine d'Alençon

SOMMAIRE

03
ÉDITO

04
HISTOIRE DE LA CUA

06
LES COMPÉTENCES DE LA CUA

08
LA CARTE DU TERRITOIRE

09
CHIFFRES-CLÉS

10
LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

12
DIAGNOSTIC

24
VALEURS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

28
LE PLAN D'ACTIONS

Communauté Urbaine d'Alençon /Praxidev
Création graphique : Agence Nouveau regard
Photos : CUA ; David Commenchal ; 2M-Productions
Impression : Bemo Graphic - Avril 2019

ÉDITO

Ahamada Dibo
Président de la Communauté Urbaine

La Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) évolue dans un environnement en constante mutation. Elle n'est plus tout à fait ce qu'elle était à l'origine (1997). Elle est en transitions. Il convient de les connaitre et de les accompagner. Il s'agit de rendre notre territoire conforme aux souhaits des habitants qui y résident et lisible et attractif pour les citoyens qui, de l'extérieur, nous regardent. Cela nous a conduit à écrire une nouvelle page de notre histoire commune : un projet de territoire.

Les élus ont souhaité que le projet de territoire soit élaboré de manière concertée et participative. Il est avant tout l'expression des attentes et besoins des acteurs locaux (habitants, partenaires institutionnels, représentants du monde associatif et économique, etc.). Dans ce cadre et en prenant appui sur nos documents d'aménagement et d'orientation, il définira des objectifs partagés pour un territoire solidaire, durable et résolument tourné vers l'avenir. Il établira une stratégie globale de développement pour renforcer l'attractivité de notre Communauté Urbaine. Que soient remerciés toutes celles et ceux qui ont pris part à la démarche engagée.

Trois grandes étapes ont rythmé l'élaboration de notre projet : le diagnostic territorial, la définition d'enjeux de développement et enfin la formalisation d'objectifs. Cet exercice de prospective nous a permis de réaffirmer un socle commun de valeurs autour de la Solidarité et de l'Équité et de poursuivre notre engagement au nom de l'intérêt général.

Un plan d'actions concret, solidaire et durable, organisé autour des 6 transitions identifiées (démographique, économique, environnementale, identitaire, sociale, territoriale), de 15 objectifs et de 50 actions, confère à notre projet de territoire sa traduction opérationnelle à court, moyen et long terme. Nous aurons à décliner ces actions avec la nécessité de distinguer deux niveaux :

- les actions relevant des compétences que la CUA exerce aujourd'hui. Elles prendront souvent la forme d'intervention directe et de structuration. La CUA pourra être appelée à rechercher des partenariats. Les actions qu'elle conduira en propre laisseront une large place à l'expérimentation, à l'innovation et à la participation des habitants. Chaque solution devra être adaptée.
- les actions relevant d'un tiers (État ou autres collectivités telles que les communes). Il s'agira alors d'accompagnement parfois sur sollicitation.

Il nous faudra maintenir un niveau d'exigence et de veille permanente, d'où le recours à l'évaluation à l'égard de la qualité de la réponse apportée, de l'équité entre territoires et entre citoyens et du respect du rôle et de la place des acteurs.

Les orientations proposées ne sont bien sûr pas figées, les dispositifs et actions de politiques publiques seront ajustés et adaptés aux besoins émergents. Les habitants, élus et partenaires de la CUA seront acteurs de ce projet. Que chacun puisse se l'approprier et s'engager dans sa mise en œuvre.

HISTOIRE DE LA CUA

Les principales étapes de la création de la CUA ont été les suivantes :

1969
7 NOVEMBRE

Création du District de l'Agglomération Alençonnaise (6 communes : Alençon, Cerisé, Condé-sur-Sarthe, Damigny, Saint-Germain-du-Corbéis, Valframbert)

DE 1971 À 1996

Adhésions successives de 9 communes : Le Chevain, Arçonnay, Saint-Paterne, Pacé, Lonrai, Hesloup, Mieuxcé, La Ferrière-Bochard, Champfleur

1996
31 DÉCEMBRE

Transformation du District en Communauté Urbaine (15 communes composent la CUA)

DE 1997 À 1999

Adhésions successives de 4 communes : Cuissai, Colombiers, Saint-Céneri-le-Gérei et Saint-Nicolas-des-Bois (19 communes composent la CUA)

2013
1er JANVIER

Extension du périmètre de la CUA avec l'intégration de 16 nouvelles communes (Ciral, Fontenai-les-Louvets, Forges, Gandelain, La Lacelle, Larré, Livaie, Longuenoë, Ménil-Erreux, Radon, La Roche-Mabile, Saint-Denis-sur-Sarthon, Saint-Didier-sous-Écouves, Saint-Ellier Les Bois, Semallé, Vingt-Hanaps) **portant ainsi de 19 à 35 le nombre de communes**

DE 2014 À 2017

Adhésions successives de 2 communes : Chenay et Villeneuve-en-Perseigne
Au cours de cette même période,constitutions de 2 communes nouvelles : Écouves (composée de Forges, Radon et Vingt-Hanaps) et Saint Paterne-Le Chevain (composée de Saint-Paterne et Le Chevain).
34 communes composent la CUA au 31 décembre 2018

2019
1er JANVIER

Constitution d'1 commune nouvelle : L'Orée-d'Écouves (composée de Livaie, Fontenai-les-Louvets, Saint-Didier-sous-Écouves et Longuenoë). **31 communes composent désormais la CUA**

LES COMPÉTENCES DE LA CUA

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES... DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que toutes les Communautés Urbaines exercent un socle de compétences, dites obligatoires (développement économique, aménagement du territoire...). Afin de répondre aux enjeux de développement et aux besoins de la population, les communes peuvent transférer des compétences complémentaires à la Communauté Urbaine. Ces dernières sont qualifiées de «facultatives». Une fois les compétences transférées, en vertu des principes d'exclusivité et de spécialité, la Communauté Urbaine les exerce en lieu et place des communes membres.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Développement et aménagement économique

- Création et équipement des zones d'activités industrielle, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Actions de réhabilitation d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique
- Promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme

Aménagement de l'espace communautaire

- Élaboration de chartes intercommunales de développement et d'aménagement, schémas directeurs, plans locaux d'urbanisme
- Construction, aménagement et entretien des locaux scolaires dans les zones et secteurs déterminés par la communauté dont le programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche
- Voirie des zones d'activités et voies empruntées par les transports urbains, entrées d'agglomération, infrastructures de charge de véhicules électriques

Équilibre social de l'habitat

- Élaboration de programme local de l'habitat
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire

Politique de la ville

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance

Accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Gestion des services d'intérêt collectif

- Services d'incendie et de secours
- Organisation de la mobilité
- Lycées et collèges
- Création de cimetières et extensions des cimetières créés
- Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national
- Aires de stationnement
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
- Eau, assainissement, à l'exclusion de l'hydraulique agricole, ordures ménagères, création, aménagement entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains

Protection et mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Contribution à la transition énergétique

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Enfance, jeunesse
- Restauration scolaire
- Éclairage public
- Aménagement, fonctionnement et gestion du centre horticole
- Aménagement de la rivière La Sarthe
- Secteur culturel et socio-culturel (parc des expositions Anova, musée des Beaux-arts et de la Dentelle, Conservatoire à Rayonnement Départemental, écoles de musique, auditorium, centre d'art, scène nationale 61, scène de musiques actuelles La Luciole, médiathèques et bibliothèques, centres sociaux : Croix-Mercier, Édith Bonnem, ALCD de Saint-Denis-sur-Sarthon, centre socio-culturel Paul Gauguin, centre social et culturel de Courteille)
- Équipements sportifs (piscines Alencéa et Pierre Rousseau, patinoire, dojo, gymnase de Montfoulon, boulodrome couvert)
- Équipements touristiques (camping)
- Service de portage de repas à domicile
- Prise en charge du contingent d'aide sociale
- Gestion de la maison de retraite Charles Aveline par le Centre Intercommunal d'Action sociale
- Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA)
- Formation (participation au Centre de Formation des Apprentis)

LA CARTE DU TERRITOIRE

CHIFFRES CLÉS

TERRITOIRE

31
communes au 1er janvier 2019

461,7 KM²
et 122,6 habitants par km²
(moyenne nationale : 104,5 habitants par km²)

2
départements (Orne et Sarthe)

2
régions (Normandie et Pays de la Loire)

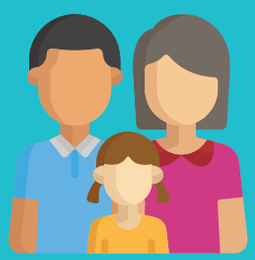

POPULATION

56 614
habitants

-0,10 %
par an d'évolution démographique

17 %
des habitants ont moins de 15 ans

29 %
des habitants ont plus de 60 ans

24 531
actifs

Près de
2 200
étudiants

ÉCONOMIE

26 506
emplois

4 375
établissements économiques

60 %
des établissements relèvent du commerce et des services à la personne

6,1 %
des établissements relèvent du domaine agricole

10 %
des établissements emploient plus de 10 salariés

59 %
des établissements n'ont pas de salarié

4 590
chômeurs

(Sources : recensement complet de la population 2016 - Insee, base Acoss, Observatoire Pôle Emploi)

LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

PROJET DE TERRITOIRE, DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Élaboré de manière concertée, le projet de territoire constitue un exercice de prospective résultant de l'interrogation des évolutions récentes du périmètre de la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) et de ses compétences. Document-cadre et ressource, le projet de territoire a vocation à être la feuille de route de notre Communauté Urbaine pour les 6 à 12 prochaines années. Il définit, à partir de nos ambitions, les principaux enjeux auxquels notre territoire devra répondre à court et moyen terme.

PORTER UN REGARD SUR LES POLITIQUES EXISTANTES :

Au cours de ces dernières années, la CUA s'est dotée de différents documents-cadres (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme communautaire, Programme Local de l'Habitat...) et de plans d'actions (Agenda 21...) et a défini des lignes directrices en matière d'urbanisme ou d'aménagement. Le projet de territoire ne vient pas remettre en question l'ensemble des politiques existantes, bien au contraire. En effet, les multiples démarches et politiques sectorielles existantes nous invitent aujourd'hui à en réaliser une synthèse et définir une vision globale et transversale.

LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE D'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE MISE EN ŒUVRE :

Ce projet a été le fruit d'une démarche participative mobilisant à la fois les habitants, les élus communautaires et municipaux, les partenaires institutionnels et les acteurs associatifs et économiques.

La démarche a été la suivante :

- dresser un portrait du territoire communautaire et mettre en lumière ses récentes évolutions à partir d'études externes, d'études conduites par notre collectivité et d'entretiens individuels et collectifs
- identifier, en lien avec les habitants, les enjeux transversaux de développement de la Communauté Urbaine

- déterminer les valeurs et les orientations stratégiques de ce développement
- esquisser une vision commune de l'avenir
- présenter le plan d'actions, traduction opérationnelle et concrète du projet.

LA PARTICIPATION DES FORCES À L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE EN CHIFFRES :

- **4** mois de concertation
- **150** partenaires de la Communauté Urbaine lors de 8 ateliers thématiques
- **60** entretiens avec les élus et partenaires du territoire
- **1 000** définitions recueillies dans le cadre de l'abécédaire ou de contributions libres

REMERCIEMENTS :

Les élus de la Communauté Urbaine remercient l'ensemble des habitants et leurs partenaires pour leurs engagements dans l'élaboration de ce projet.

Leurs contributions respectives et aspirations plurielles ont permis d'en dessiner un portrait et de proposer des orientations pour l'avenir.

PRÉSENTATION DES 5 ÉTAPES D'ÉLABORATION

1. Définition du projet et lancement de l'appel d'offre — MARS À JUIN 2018
2. Diagnostic territorial — JUILLET À OCTOBRE 2018
3. Concertation : entretiens, ateliers, forum — JUILLET À OCTOBRE 2018
4. Élaboration du plan d'actions — NOVEMBRE 2018 À FÉVRIER 2019
5. Adoption du Projet de territoire — MARS 2019

DIFFUSION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

DIAGNOSTIC

Élaboré en collaboration avec les acteurs (entretiens individuels et collectifs, ateliers, contributions libres...), le diagnostic porte un regard sur les transitions qui impactent notre développement. Il permet de se poser les premières interrogations sur l'avenir.

UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR SES TRANSITIONS

Nous avons dû faire face au cours de ces dernières années aux 6 transitions suivantes :

DÉMOGRAPHIQUE

Si la population est restée stable, la Communauté Urbaine a connu des flux internes (dans sa 1ère couronne entre les années 80 et 90 et plus récemment entre ses communes rurales et sa ville centre).

IDENTITAIRE

La Communauté Urbaine observe un décalage entre la perception du territoire par ses habitants et la réalité de ses dynamiques de développement, tant au niveau économique qu'au niveau culturel.

ÉCONOMIQUE

La dynamique économique de la Communauté Urbaine est restée relativement forte au cours de ces dernières années malgré la fermeture et le départ d'entreprises. Le territoire offre aujourd'hui plus d'emplois qu'il ne compte d'habitants en âge de travailler.

SOCIALE

Le territoire a vu sa structure démographique évoluer profondément (pyramide des âges, fragilité économique de la population, inégalités territoriales, glissement des emplois ouvriers vers des emplois tertiaires...).

ENVIRONEMENTALE

Le territoire dispose d'un cadre de vie et d'un environnement qualitatifs. Toutefois, ces dernières années ont été marquées par une évolution des paysages, une diminution des rendements agricoles, un appauvrissement de la biodiversité et l'impact du réchauffement climatique.

TERRITORIALE

L'offre de services est relativement satisfaisante à l'échelle de la Communauté Urbaine. Néanmoins cette dernière, majoritairement concentrée à Alençon et dans sa périphérie, peut apparaître difficilement accessible pour les habitants en déficit de mobilité ou éloignés de la ville centre.

1 TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

→ Depuis le début des années 90, la population communautaire est restée relativement stable. Elle s'établissait à 56 614 habitants en 2015. Le solde migratoire négatif (- 0,3 % par an en moyenne) en partie compensée par le solde naturel (+ 0,2 % par an en moyenne).

→ Cette évolution démographique n'a pas été uniforme sur l'ensemble des communes. La dynamique observée sur les communes de la première couronne (+ 842 habitants depuis 1990) et des communes rurales (+ 2 347 habitants) a presque compensé le retrait de la population Alençonnaise (- 3 919 habitants).

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE :

- *Comment renforcer l'attractivité du territoire dans son ensemble et accompagner le regain démographique observé entre 2014 et 2015 ?*
- *Comment encourager la population à rester sur le territoire ?*

DÉFINITIONS

> **Solde migratoire :** différence entre le nombre de personnes qui sont venues s'installer sur le territoire et le nombre de personnes qui ont déménagé et sont parties s'installer sur une autre intercommunalité. Il est positif lorsque le nombre d'installations est supérieur au nombre de départs.

> **Solde naturel :** différence entre les naissances et les décès. Il est positif lorsqu'il y a eu davantage de naissances que de décès.

2 TRANSITION ÉCONOMIQUE

→ L'attractivité économique s'est notamment traduite par l'installation récente d'entreprises sur le territoire communautaire ; la dynamique de création y reste forte et positive. Le solde de création des entreprises est de 477 établissements supplémentaires entre 2009 et 2015, sur les 4 375 établissements que compte le territoire.

→ Le tissu économique est principalement composé de microentreprises (90 % des entreprises emploient moins de 10 salariés). La Communauté Urbaine se caractérise néanmoins par l'importance des établissements qui créent des emplois (41 % des établissements emploient au moins 1 salarié, contre 30 % à l'échelle nationale).

→ Le secteur tertiaire constitue, à l'image de la dynamique observée au niveau national, le principal secteur d'activité local.

→ L'enseignement supérieur et la formation continuent d'occuper une place relativement importante sur notre territoire. Le nombre d'emplois liés à la formation et à l'enseignement supérieur fait de ce domaine un secteur d'activité économique à part entière.

→ Des secteurs d'activités restent aujourd'hui particulièrement forts, à l'image de l'agriculture et de l'artisanat.

→ Une certaine stabilité du nombre d'emplois sur le temps long (- 0,8 % entre 2009 et 2015) est constatée ainsi qu'une diminution de la population active (1 700 actifs de moins entre 2006 et 2015 sur la CUA).

→ Des emplois de profil ouvrier glissent vers des emplois de profil employé.

→ Le marché de l'emploi est dynamique sur l'ensemble du bassin d'emploi (6 350 annonces d'embauche ont été publiées en 2017) mais des difficultés de recrutement persistent pour les entreprises et les métiers en tension (aides à domicile, ouvriers agricoles, agents d'entretien, aides-soignants...).

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE :

- *Comment rendre visible et lisible la dynamique économique et ainsi lutter contre l'image de déclin associée au territoire ?*
- *Comment accompagner les projets de recrutement et être facilitateur de la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entreprises ?*
- *Quelles stratégies d'accueil des entreprises et d'accompagnement des projets économiques ?*

3 TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

→ Les massifs forestiers, boisements, haies et le maillage bocager sont d'une richesse faunistique et floristique indéniable, attestée notamment par la présence de 4 sites Natura 2000 mais le territoire est exposé au réchauffement climatique et à l'appauvrissement de la biodiversité.

→ Le territoire est particulièrement sensible dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques ; la maîtrise des eaux pluviales est un enjeu complémentaire à la protection de la ressource en eau, notamment dans le cadre du développement de zones d'activités ou d'habitat.

→ Des communes le long des cours d'eau sont concernées par des risques d'inondations.

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE :

- *Comment poursuivre la démarche d'exemplarité en matière de développement durable ?*
- *Comment adapter notre territoire au réchauffement climatique ?*
- *Comment réduire notre impact environnemental (déchets, faune, flore, énergie) ?*

LA CUA A FAIT LE CHOIX DE PLACER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME UN MARQUEUR IDENTITAIRE DU TERRITOIRE. CET ENGAGEMENT A ÉTÉ DISTINGUÉ PLUSIEURS FOIS PAR L'OBTENTION DE LABELS OU D'APPELS À PROJET :

- Agenda 21 local de France (2013)
- Territoire à Énergie Positive Pour la Croissance Verte (2014)
- Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (2014)
- Cap Cit'ergie (juin 2016)
- Territoire en transition énergétique (2016)
- Territoire 100 % énergies renouvelables 2040 (février 2018)
- Territoire durable 2030 (mai 2018)

4 TRANSITION IDENTITAIRE

→ Un déficit de notoriété et une difficulté à positionner le territoire au niveau national.

→ Une image qui reste associée à l'histoire récente du territoire et aux difficultés rencontrées par son tissu économique au début des années 2000 et qui ne correspond plus aux réalités actuelles.

→ Des talents et des entreprises remarquables sur l'ensemble du territoire qui restent relativement méconnues ou reconnues uniquement au niveau local ou régional.

→ Des habitants qui perçoivent peu les dynamiques en cours et qui ont parfois le sentiment que leur territoire n'évolue pas assez.

→ Des habitants qui ne sont que trop rarement des ambassadeurs de leur territoire et ne communiquent pas toujours positivement sur la Communauté Urbaine.

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE :

Comment faire des habitants des ambassadeurs du territoire ?

Comment améliorer l'image de la Communauté Urbaine au niveau national ?

5 TRANSITION SOCIALE

→ Un vieillissement marqué de la population (en 2015, les plus de 60 ans représentaient 29 % de la population communautaire pour 23 % en 2009).

→ Une génération qui fait aujourd'hui défaut sur le territoire communautaire, les 25/34 ans. Malgré tout, on observe une dynamique étudiante qui reste particulièrement forte (2 200 étudiants dans les établissements du territoire en 2018).

→ Une population en âge de travailler qui n'a eu de cesse de reculer sur l'ensemble du territoire communautaire (- 1 739 actifs en l'espace de 10 ans).

→ Un niveau de chômage contrasté selon les catégories de population active dont une partie reste éloignée de l'emploi.

→ Une reprise d'activité fragile : temps partiels, emplois aidés...

→ Une pauvreté particulièrement marquée sur l'ensemble du territoire (un taux de pauvreté de 17 % en 2015 - contre 14,2 % en France Métropolitaine) et plus particulièrement auprès des moins de 30 ans (32,1 % en 2015).

→ Un niveau de revenu médian de 1 641 € par mois (il y a autant d'habitants qui gagnent moins que cette somme que d'habitants qui gagnent plus) qui s'inscrit dans le prolongement de la dynamique nationale (1713 €), mais avec des inégalités territoriales particulièrement fortes (le revenu médian le plus faible de la CUA est de 1 394 € par mois et le plus élevé s'établit à 1 950 €).

→ Un niveau de dépendance économique fort avec des revenus de solidarité qui représentent près de la moitié des revenus perçus par les habitants de la Communauté Urbaine.

→ Un isolement de la population, que celui-ci soit géographique et/ou social.

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE :

Comment attirer une population plus jeune et active ?

Comment répondre aux besoins liés au vieillissement et à la grande dépendance ?

Comment lutter contre les inégalités sociales et territoriales ?

FOCUS SUR L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE :

D'ici 10 à 15 ans, un quart des actifs du territoire sera amené à cesser son activité et à partir en retraite. Sans renouvellement générationnel et regain d'attractivité auprès des jeunes, les entreprises du territoire pourraient être confrontées à une difficulté accrue de recrutement.

DÉFINITION

Revenu de solidarité : ensemble des prestations sociales et des revenus différés (pensions, retraites et rentes).

6 TRANSITION TERRITORIALE

ÉVOLUTION TERRITORIALE ET POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

→ Une importante modification du périmètre intercommunal.

→ Un repositionnement régional suite à la création de la région Normandie.

→ Un développement accru des relations entre le territoire et l'Agglomération du Mans, et ce tant au niveau résidentiel qu'économique.

SERVICES À LA POPULATION

→ Une offre de services de gamme intermédiaire relativement importante.

→ Une offre culturelle et sportive particulièrement intéressante et dynamique.

→ Des services de proximité qui demeurent néanmoins fragiles dans les communes rurales.

→ Une offre de services accessible qui reste néanmoins méconnue des habitants et plus particulièrement des plus fragiles.

LOGEMENTS

→ Une absence de tension sur le marché immobilier avec une vacance tant sur le parc privé que social.

→ Un parc de logement ancien et inadapté aux besoins actuels : près de 50 % du parc de logement a été construit sur la période 1946/1990, avant la mise en œuvre des réglementations sur l'isolation thermique et acoustique.

MOBILITÉ

→ Un aménagement territorial qui suscite des déplacements.

→ Près de 82 % des déplacements réalisés sur le territoire ne sortent pas du périmètre communautaire et sont le fait de déplacements domicile/travail et domicile/loisirs.

→ Les temps médians des trajets domicile/travail et domicile/études sont respectivement de 10 minutes et de 4 minutes, tous modes de transports confondus.

LES QUESTIONS QUI SE POSENT POUR LE TERRITOIRE :

- *Quelles coopérations avec les territoires voisins ?*
- *Quelles actions pour renforcer l'attractivité du territoire ?*
- *Comment faire émerger des pôles de proximité et intermédiaires ?*
- *Quelles politiques d'accompagnement pour l'adaptation des logements ?*
- *Quelles politiques de mobilité ?*

LES ENJEUX IDENTIFIÉS

Forts de ces trajectoires de développement territorial et du regard porté par les acteurs locaux, nous souhaitons apporter dans le cadre de notre projet de territoire des éléments de réponses aux 9 enjeux suivants, qui ont été mis en évidence au cours de la concertation (entretiens, ateliers, contributions, etc.).

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE

Le territoire communautaire doit favoriser par une action collective l'installation de ménages et d'actifs. Plusieurs leviers de renforcement pourront être mobilisés : consolidation des services de proximité, rythme de vie, action cœur de ville pour la ville centre et les centres-bourgs...

PÉRENNISER LE TISSU ÉCONOMIQUE ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITÉS

Le territoire dispose d'un important tissu de TPE-PME (Très Petites Entreprises - Petites et Moyennes Entreprises) parmi lesquelles on trouve des entreprises dites "pépites", mais dont la pérennité peut se révéler fragilisée du fait d'un manque d'attractivité : certaines entreprises rencontrent en effet des difficultés de recrutement qui peuvent menacer l'activité économique. Nous devons agir en faveur du renforcement du tissu économique et accompagner le développement de nouvelles activités.

CONTINUER À FAIRE DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT UNE PRIORITÉ

La préservation de l'environnement dans l'ensemble de ses composantes constitue aujourd'hui l'un des principaux leviers de renforcement de l'attractivité de la Communauté Urbaine. Par conséquent, nous devrons nous attacher à maintenir voire améliorer la qualité de la biodiversité, à ne pas accentuer l'étalement urbain et à poursuivre nos efforts en faveur des changements de comportements afin de réduire notre impact écologique.

AFFIRMER LA NOTORIÉTÉ DU TERRITOIRE

Notre territoire dispose aujourd'hui de nombreux atouts tant en matière de qualité de vie que de développement économique. Pourtant ces derniers restent encore trop méconnus au niveau national et cette méconnaissance vient aujourd'hui limiter la dynamique d'attractivité territoriale. À travers son action, la Communauté Urbaine doit faire parler d'elle et communiquer au niveau national sur ses singularités, ses atouts et sur les valeurs que nous souhaitons porter collectivement.

FAVORISER LES RENCONTRES ENTRE LES ACTEURS

La CUA doit renforcer la visibilité de ses actions et les synergies entre les acteurs œuvrant au quotidien. Ces derniers soulignent la méconnaissance des acteurs entre eux et des dispositifs mis en œuvre.

DÉVELOPPER LES POLITIQUES DE SOLIDARITÉ

Les crises successives auxquelles le territoire a dû faire face se sont traduites par une fragilité croissante de la population qui peut aujourd'hui être éloignée de l'emploi, être isolée et rencontrer des difficultés de mobilité. Nous devrons nous attacher à répondre à un enjeu d'inclusion sociale*.

**L'inclusion sociale est le processus par lequel des efforts sont faits afin de s'assurer que tous puissent développer un projet de vie. Une société inclusive s'attache à réduire les inégalités par un équilibre entre les droits et les devoirs individuels.*

RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ

L'aménagement du territoire communautaire et la tendance à l'implantation des services et commerces en périphérie d'Alençon se sont traduits par des besoins de mobilité grandissants. Le renforcement des solutions au problème des mobilités individuelles et collectives constitue un enjeu particulièrement important. Au-delà des difficultés de mobilité interne, la Communauté Urbaine est également confrontée à des problématiques de mobilité externe et peut paraître éloignée des pôles métropolitains de proximité.

RÉAFFIRMER LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Au-delà de l'offre de services et de la qualité de vie existantes, de nombreuses initiatives et projets émergent depuis plusieurs années (festivals, labels, expérimentations...) et viennent répondre aux aspirations des habitants. Ces dynamiques restent néanmoins insuffisamment visibles et lisibles et ne parviennent pas à contrebalancer l'image négative du territoire. À travers son action, la Communauté Urbaine doit s'attacher à renforcer sa visibilité.

FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

À l'image de nombreuses villes moyennes, les trajectoires territoriales observées au cours de ces dernières années ont pu fragiliser le développement de la ville centre et des communes rurales. Par notre action, nous devrons répondre à un enjeu d'équilibre territorial et apporter des éléments de réponses aux besoins spécifiques de la ville centre, des communes périurbaines et des communes rurales.

VALEURS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Au-delà de poser un diagnostic et des enjeux, notre projet vient identifier des valeurs partagées par l'ensemble des acteurs et esquisser une vision commune du développement de notre territoire. Les différents acteurs qui ont participé au diagnostic ont mis en évidence deux valeurs essentielles à la réussite du projet : l'équité et la solidarité entre les communes et entre les habitants de la CUA. Elles devront guider nos choix d'actions et leur mise en œuvre dans quelque domaine que ce soit.

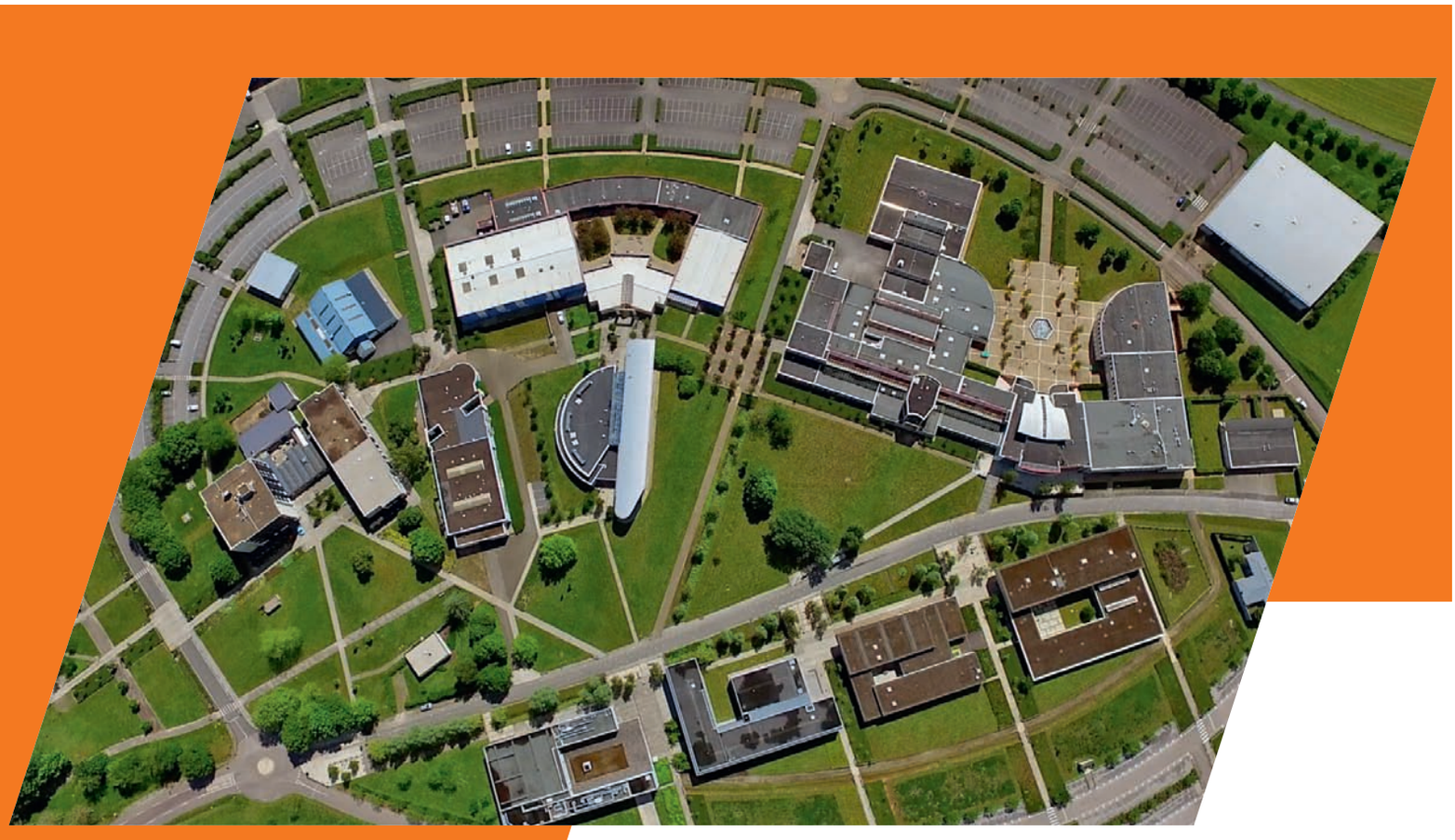

FOCUS SUR LE CONSTRUIRE-ENSEMBLE ET L'ÉVALUATION

Un projet de territoire, c'est également un engagement sur la méthode à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés.

CONSTRUIRE ENSEMBLE

Dans le prolongement des valeurs de cohésion et de solidarité et au regard de l'enjeu relatif au renforcement de la visibilité et de la lisibilité du territoire, les acteurs locaux sont aujourd'hui convaincus que la réussite du projet repose en grande partie sur leur capacité à travailler ensemble pour l'intérêt collectif.

Ainsi la ligne directrice de la Communauté Urbaine sera de mobiliser les acteurs locaux autour d'actions conjointes et partagées, de favoriser les rencontres ainsi que les coopérations entre acteurs.

ÉVALUER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Il nous faudra renforcer l'évaluation de nos politiques publiques afin de disposer d'une plus grande connaissance de leurs résultats et des difficultés rencontrées.

Ces démarches d'évaluation des politiques publiques s'appuieront sur des indicateurs d'ordre économique et d'efficience, et porteront également sur des critères de développement durable (préservation des ressources, cohésion territoriale et sociale...).

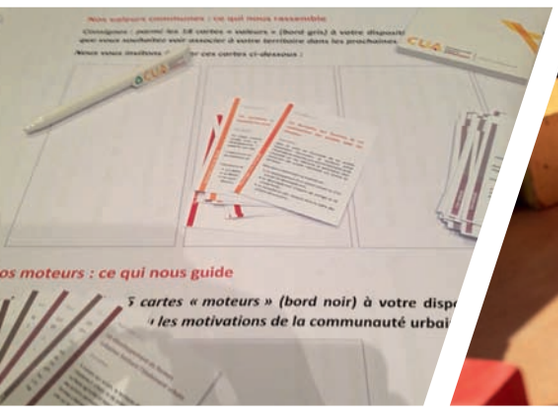

VERS UN TERRITOIRE...

Par ce projet, nous réaffirmons notre volonté d'inscrire notre développement dans une démarche de responsabilité sociale d'une part et de transition écologique d'autre part. La stratégie définie collectivement, nous permettra d'aller vers un territoire durable :

ÉQUITABLE

Nous nous attacherons à développer une équité de traitement entre les communes (ville centre, communes périurbaines et rurales). Nous aspirons également à assurer l'égalité des chances entre tous les habitants, afin que chacun réussisse à trouver sa place sur le territoire.

RESPONSABLE

Conscients des enjeux environnementaux et sociaux qui impactent notre territoire, nous œuvrons à un développement respectueux des générations présentes qui ne compromette pas l'intérêt des générations futures.

VERTUEUX

Notre développement devra être vertueux en portant une attention particulière à la préservation des richesses du territoire (culturelles, économiques, humaines et naturelles).

VIVABLE

Nous souhaitons offrir aux habitants une qualité de vie importante, répondre à leurs besoins et ainsi permettre à notre population de bien vivre sur le territoire (emploi, sécurité, santé, pollution...).

Ces orientations s'inscrivent dans la continuité et en cohérence avec les dynamiques engagées au cours de ces dernières années (Agenda 21, Plan Local d'Urbanisme communautaire, Schéma de Cohérence Territoriale, Projet Éducatif Global,...)

LE PLAN D'ACTIONS

Organisés autour des 6 transitions identifiées (Démographique, Économique Environnementale, Identitaire, Sociale, Territoriale), 15 objectifs ont été retenus permettant, à court, moyen et long terme, de conférer à notre projet de territoire sa traduction opérationnelle par la mise en œuvre de 50 actions.

TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE
[2 OBJECTIFS - 5 ACTIONS]

La CUA doit renforcer son attractivité et encourager les habitants à s'implanter durablement sur son territoire.

OBJECTIF 1
AFFIRMER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL ÉQUILIBRÉE ET DIFFÉRENCIÉE

À l'horizon 2030, la CUA ambitionne d'accueillir 2 550 habitants supplémentaires en espérant une croissance démographique moyenne de + 0,3 % par an.

Dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la CUA a réaffirmé sa volonté d'appliquer une politique d'accueil de population équilibrée et différenciée. Cet objectif trouve appui sur les documents de planification que sont le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) élaborés à l'échelle de la CUA. Il se traduira par la consolidation des pôles de proximité* du territoire et le renforcement de l'attractivité des communes rurales.

Pour allier l'attractivité et la vitalité démographique, la CUA travaillera simultanément sur :

- les parcours résidentiels et l'ajustement du parc immobilier aux besoins de la population
- les services du quotidien nécessaires au renforcement de l'attractivité des centres bourgs.

Les pôles de proximité sont des lieux d'écoute et de ressources pour les habitants. Ils ont pour vocation à faciliter les démarches administratives des usagers et à délivrer des informations sur les services du quotidien (transports, eau/assainissement, déchets ménagers...).

ACTIONS ENVISAGÉES

1• Se doter d'un observatoire de l'habitat

Afin de disposer d'une connaissance fine des enjeux du logement, la CUA se dotera d'un observatoire de l'habitat. Cet outil de pilotage s'attachera plus particulièrement à porter un regard sur :

- les parcours résidentiels
- l'offre et les besoins existants en matière de logement (typologie, localisation, loyers...)
- l'état du parc (vacances, état, accessibilité...).

Dans le cadre de cet observatoire, des études spécifiques pourront également être menées afin de développer des politiques thématiques telles que les besoins en matière de logements étudiants, logements intergénérationnels, logements partagés...

2• Accompagner les communes dans leur politique du logement

Dans une démarche de mutualisation et d'accompagnement, la CUA mettra ses compétences en matière d'urbanisme et d'habitat au service des communes.

Cet accompagnement, sous forme d'une mission d'ingénierie territoriale, pourra porter plus particulièrement sur l'adaptation du parc de logements, la reconquête des logements vacants et la politique foncière. À cette fin, la CUA pourra mobiliser des outils juridiques et réglementaires tels que le droit de préemption urbain, la création de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) ou de ZAD (Zone d'Aménagement Différé).

OBJECTIF 2
ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT DU PARC DE LOGEMENTS

Dans une dynamique de consolidation de son attractivité résidentielle et de développement durable, la CUA fait de l'amélioration de son parc de logement l'une de ses priorités. Elle souhaite se doter, à court et moyen terme, d'une offre de logement adaptée aux attentes de la population.

ACTIONS ENVISAGÉES

3• Élaborer les diagnostics préalables à la mise en œuvre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)*

Pour les communes désireuses de mettre en œuvre une OPAH, la CUA procédera à l'élaboration de diagnostics préalables.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières pour favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. Elle porte sur la réhabilitation de quartiers ou centres urbains anciens, de bourgs ruraux dévitalisés, de copropriétés dégradées, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées. Chaque OPAH se matérialise par une convention signée entre l'État, l'Anah et la collectivité contractante.

SOURCE : ANAH - AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

4• Accompagner les projets de rénovation de logement

Afin d'accompagner les habitants dans l'adaptation de leur logement aux enjeux du vieillissement et de la transition énergétique, la CUA prolongera les actions engagées en matière d'amélioration de l'habitat par le biais de sa plateforme de rénovation énergétique et d'opérations de sensibilisation auprès du grand public.

5• Accompagner le développement d'une offre de logement temporaire

Afin de pallier le déficit d'offre de logement temporaire (stagiaire, apprenti, chantier...) constaté sur le territoire, la CUA mènera, en étroite collaboration avec ses partenaires, une réflexion approfondie sur les besoins du territoire et accompagnera les initiatives existantes.

Pour aller plus loin dans le domaine de la transition démographique, nous vous invitons à vous reporter aux propositions formulées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

TRANSITION ÉCONOMIQUE
[2 OBJECTIFS - 7 ACTIONS]

Pour amplifier son action en matière de développement économique et réaffirmer son rôle de médiateur et de facilitateur auprès des acteurs économiques et des porteurs de projet, la CUA envisage d'accompagner :

- le développement du tissu économique, dont le tourisme, et de nouvelles filières économiques
- les entreprises à relever le défi des transitions économiques, environnementales et sociales
- les personnes les plus fragiles vers l'emploi et faciliter les projets de recrutement.

OBJECTIF 3
PÉRENNISER LE TISSU ÉCONOMIQUE

Au-delà des actions d'ores et déjà engagées en la matière, la CUA souhaite accompagner davantage les acteurs économiques du territoire en les aidant à relever leurs défis et enjeux.

ACTIONS ENVISAGÉES

6• Coordonner les actions des acteurs du développement économique

Malgré les clarifications apportées par la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les missions d'accompagnement et de développement des entreprises sont encore assurées par divers acteurs (intercommunalités, départements, régions, chambres consulaires...). Cette situation se traduit notamment par une interrogation sur les champs d'intervention de chacun et sur les actions existantes. Pour une meilleure efficience des différents dispositifs, la CUA propose de les coordonner et, le cas échéant, contractualisera avec des partenaires.

7• Aider à l'accompagnement et au renforcement du tissu économique

Au cours de ces dernières années, la CUA a développé des modalités d'accompagnement des porteurs de projet et s'attache à aller à la rencontre des entreprises (visites sur site, rendez-vous économiques, etc.). Elle souhaite poursuivre cette dynamique engagée avec un réseau d'acteurs institutionnels, associatifs et privés. Ainsi en collaboration avec ses partenaires, la CUA concourra à :

- optimiser la connaissance du tissu économique du territoire pour être en mesure d'anticiper son évolution
- assurer une présence et des contacts réguliers et de proximité avec les entreprises et les accompagner dans la résolution de leur problème
- mettre en relation les entreprises et encourager le développement de synergies
- accompagner les entrepreneurs dans leurs démarches de recherche de repreneurs
- favoriser le développement de projets de coopération économique.

OBJECTIF 4
ACCOMPAGNER LE TISSU ÉCONOMIQUE DANS SON ÉVOLUTION

Certaines filières, porteuses hier, sont aujourd'hui en perte de vitesse. Toutefois, de nouvelles activités apparaissent et se développent, sources de retombées pour le territoire en matière d'emplois et de notoriété. La CUA devra favoriser et accompagner l'essor de ces nouvelles activités : économie verte, agriculture durable, économie du vieillissement, tourisme, numérique...

La CUA encouragera et accompagnera également les entreprises dans la mise en œuvre de politiques et stratégies de développement durable, marqueur identitaire fort du territoire. Elle s'attachera donc au développement des économies de proximité et circuits courts, de l'économie circulaire et de la fonctionnalité, de l'économie sociale et solidaire. Le niveau du soutien financier accordé par la CUA aux entreprises intégrera des critères environnementaux et sociaux.

ACTIONS ENVISAGÉES

8• Accompagner le financement des projets de développement économique

Faute de capacité d'investissement et au regard des difficultés à obtenir des financements, une partie des entreprises de la CUA ne parviennent pas à assurer leur développement. Afin de lever les freins à l'innovation et au développement de son tissu économique, la CUA complétera la palette de financement des projets en mobilisant des partenaires privés, institutionnels et citoyens.

Cette démarche pourra se traduire par la création d'un comité local des financeurs, d'un fonds d'amorçage, d'un livret d'épargne territorial et d'une plateforme de financement participatif.

9• Créer un observatoire de l'activité économique, de l'emploi et de la formation

Afin de connaître plus précisément les caractéristiques et les besoins de main-d'œuvre du territoire pour accompagner de la manière la plus efficiente les entreprises, la CUA se dotera, avec le concours de ses partenaires, d'un observatoire de l'emploi, de l'activité économique et de la formation.

10• Participer au développement de l'emploi

La CUA viendra en appui des organismes et partenaires en charge de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPECT) afin que soit facilitée l'adéquation entre les besoins des entreprises en main d'œuvre et les potentialités du territoire. Sur ce même principe d'accompagnement des opérateurs concernés, la CUA s'attachera à valoriser les métiers en tension.

11• Mener une réflexion sur les modalités d'accompagnement et d'incubation des entreprises innovantes

Afin de soutenir les projets innovants, la CUA souhaite mener une réflexion globale sur les modalités d'accompagnement de leurs porteurs. À cette fin, il faudra développer le modèle des pépinières (artisanat, nouvelles technologies, agriculture, circuits courts...) à l'image de celles consacrées aux entreprises, des couveuses ou des commerces à l'essai en les adaptant aux spécificités locales et aux besoins du territoire.

12• Renforcer les synergies entre les entreprises, les universitaires et le territoire

Des universitaires présents sur le territoire effectuent des travaux de recherche pouvant profiter aux entreprises. La CUA favorisera la rencontre entre entreprises et universitaires. Elle encouragera le développement de centres de recherche et d'espaces de réflexion sur les technologies de demain. La CUA, qui a engagé au cours de ces dernières années différentes actions d'accompagnement en direction des entreprises afin de réduire leur impact environnemental, communiquera également sur les expérimentations existantes et les développera à une plus grande échelle.

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE
[4 OBJECTIFS - 9 ACTIONS]

La CUA entend poursuivre sa démarche d'exemplarité en matière de développement durable. Réduire l'impact environnemental du territoire et l'adapter au réchauffement climatique sont les défis à relever.

OBJECTIF 5
AFFIRMER L'EXEMPLARITÉ ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

Consciente des enjeux de développement durable, la CUA s'est engagée au cours de ces dernières années dans la mise en œuvre d'une politique environnementale ambitieuse. Cette dernière s'est traduite par l'élaboration de deux Agendas 21 successifs et le développement d'actions autour de la transition énergétique, des mobilités, de la biodiversité...

Comme l'atteste l'obtention de labels, la CUA est reconnue au niveau national sur cette thématique. Il convient de conforter cette image auprès des habitants et acteurs du territoire.

ACTIONS ENVISAGÉES

13• Engager des démarches de communication sur l'exemplarité

Au-delà des publications existantes sur les supports institutionnels et afin de renforcer la visibilité de son action au quotidien, la CUA se dotera d'une stratégie et d'un plan de communication pluriannuel. Cette démarche s'appuiera sur les résultats obtenus à ce jour et sur les effets de la politique environnementale sur la qualité de vie.

14• Développer les énergies renouvelables

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "100 % énergies renouvelables 2040", la CUA s'est donnée pour ambition de couvrir à l'horizon 2040, l'intégralité de la consommation d'énergie du territoire par la production d'énergies renouvelables et à participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, la collectivité s'attachera à accompagner le développement de la filière bois énergie (schéma directeur de réseau de chaleur, aides à l'installation de chaudières individuelles et collectives...), des énergies solaires (cartographie, prescription en matière d'urbanisme...), de projets éoliens (ingénierie et financement) et de méthanisation (ingénierie d'étude).

OBJECTIF 6
INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS UNE DÉMARCHE DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Au-delà des actions inhérentes au développement des énergies renouvelables, la CUA poursuivra son action en matière de réduction de la consommation énergétique.

ACTIONS ENVISAGÉES

15• Accompagner la rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires et industriels

Afin de répondre aux enjeux de précarité énergétique et de poursuivre les efforts engagés pour réduire l'empreinte environnementale du territoire, la CUA développera une politique volontariste en matière de rénovation énergétique du parc immobilier du territoire et continuera à sensibiliser l'ensemble des acteurs à ces enjeux.

16• Élaborer un schéma directeur immobilier

Dans une démarche d'optimisation et d'adaptation de son parc, la CUA se dotera d'un schéma directeur immobilier. Ce document de cadrage synthétise la stratégie immobilière à moyen et/ou long terme ainsi que les opérations nécessaires pour entretenir les équipements et inscrire le bâti dans une démarche de sobriété énergétique.

OBJECTIF 7
FÉDÉRER LES ACTEURS AUTOUR DES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ

La préservation de l'environnement constitue aujourd'hui l'un des principaux leviers de renforcement de l'attractivité de la CUA, ainsi qu'une responsabilité sociale et sociétale pour la collectivité. La qualité de vie et l'environnement relativement préservés sont des atouts forts pour le territoire et son développement. Par son action, la CUA souhaite favoriser l'exploitation raisonnée des ressources du territoire, en intégrant les politiques de préservation et de protection de la biodiversité (Trame Verte et Bleue, nature en ville...).

ACTIONS ENVISAGÉES

17• Sensibiliser les acteurs aux enjeux de développement durable

Afin d'inscrire le développement durable et la préservation de la biodiversité dans l'ensemble de ses politiques publiques, la CUA proposera à destination des élus, des agents et plus largement des habitants, des actions de sensibilisation spécifiques.

18• Réactiver l'observatoire foncier

Afin d'accompagner l'évolution des modes de gestion du foncier et d'inscrire la préservation de la biodiversité dans une démarche partenariale (communes et autres partenaires), la CUA souhaite réactiver son observatoire foncier et développer avec l'ensemble de ses partenaires une politique ambitieuse sur le sujet.

19• Faire de la Trame Verte et Bleue des supports de développement touristique

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques permettant aux espèces de circuler d'une zone naturelle à une autre. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire. (cf. www.trameverteetbleue.fr). Dans une logique de sensibilisation des publics et en lien avec ses partenaires, la CUA accentuera notamment ses actions de valorisation touristique relatives à la TVB.

OBJECTIF 8
ALLER VERS UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET

Lauréate de l'appel à projets "Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage", la CUA souhaite prolonger la démarche engagée sur la période 2015-2018 et développer de nouvelles actions en matière de réduction des déchets.

ACTIONS ENVISAGÉES

20• Étendre les gestes de tri et de recyclage

La CUA a pour ambition d'étendre les gestes de tri et de recyclage à un plus grand nombre d'emballages et de matériaux, de poursuivre les efforts engagés en matière de compostage, de traitement des déchets verts... dans le but d'accroître progressivement la part de produits valorisés (recyclage, transformation, valorisation énergétique...) et ainsi réduire la quantité de déchets ultimes. Par ailleurs, une expérimentation de "consigne" pourrait être envisagée. Cette expérimentation, prévue dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cours d'élaboration, permettrait d'évaluer les gains (réemploi des emballages, allongement de leur durée de vie, réduction des déchets, impacts environnementaux...) et les contraintes techniques (logistique, harmonisation des emballages...).

21• Favoriser le développement de filières de recyclage

Dans une démarche d'économie circulaire et de valorisation des déchets produits sur le territoire, la CUA accompagnera les collectifs et les entreprises dans le développement de nouvelles filières. À ces fins, la CUA pourrait participer au développement de plateforme régionale de valorisation.

TRANSITION IDENTITAIRE
[2 OBJECTIFS - 8 ACTIONS]

La CUA exerce de nombreuses compétences de proximité au bénéfice des habitants et structurantes pour le développement du territoire. Pour se montrer attractive, elle dispose d'importants atouts (résidentiels, économiques, touristiques..) et d'un tissu associatif dynamique et très actif en matière d'animation du territoire. Il est nécessaire de développer des actions de communication auprès des habitants afin de renforcer leur sentiment d'appartenance, asseoir l'attractivité du territoire et confirmer sa place au sein de l'espace interrégional voire au-delà.

OBJECTIF 9
CONSOLIDER L'IDENTITÉ TERRITORIALE

Des opérations spécifiques seront engagées pour améliorer l'image et la notoriété du territoire tant en direction des publics endogènes qu'exogènes.

ACTIONS ENVISAGÉES

22• Élaborer un audit identitaire

Afin de communiquer sur le territoire pour renforcer son attractivité et le sentiment d'appartenance des habitants et préalablement au développement de nouvelles actions de communication, la CUA conduira un audit identitaire. Cette démarche révèlera les marqueurs identitaires et les dénominateurs partagés des communes.

23• Élaborer une programmation culturelle coordonnée

Malgré une programmation culturelle particulièrement riche et diversifiée, on observe un décalage fort entre le ressenti de la population et la réalité de la vitalité locale. Aussi pour mettre en lumière chacun des événements organisés sur le territoire et apporter une plus grande cohérence à l'offre existante, la CUA se dotera d'une programmation culturelle coordonnée.

24• Faire de la CUA un territoire d'événementiels

Pour rayonner au-delà du périmètre communautaire, le territoire continuera d'apporter son soutien à une programmation événementielle ambitieuse. Elle réfléchira également à de nouvelles formes de sollicitation des publics et de relais d'informations pour donner plus de visibilité aux évènementiels soutenus.

25• Inciter les acteurs culturels à développer une programmation hors les murs

Les structures culturelles et les associations seront invitées à développer une programmation hors les murs. Ces animations, inscrites hors du cadre classique d'intervention, seraient un levier de diversification des publics et de développement d'actions territoriales ciblées.

26• Développer un festival itinérant sur l'ensemble du territoire

Afin de renforcer le sentiment d'appartenance et de cohésion territoriale, la CUA accompagnera le développement d'un festival itinérant culturel et lancera pour ce faire un appel à projets. Ce festival devra être co-construit et appeler la participation des habitants

OBJECTIF 10
FAVORISER LA PARTICIPATION ET L'ANCRAGE TERRITORIAL

Afin de conforter les valeurs identifiées dans le diagnostic de territoire, telles que la cohésion et la créativité, la CUA favorisera les rencontres entre les habitants et les coopérations entre les acteurs.

ACTIONS ENVISAGÉES

27• Installer un Conseil de développement*

En application de la loi "NOTRe", la CUA mettra en place un Conseil de développement favorisant l'association de la société civile à l'action de la collectivité. Cet outil de démocratie participative permettra de répondre aux nouveaux enjeux et défis qui émergeront dans les prochaines années.

Les Conseils de développement sont des instances de démocratie participative uniques en leur genre. Ces assemblées, constituées de membres bénévoles issus de la société civile, sont créées par les métropoles, communautés urbaines, d'agglomération, de communes (à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants), pays et pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) en tant qu'instances de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales. Elles engagent leurs travaux sur saisine de la collectivité territoriale ou par auto saisine. Un président et souvent une équipe d'animation concourent à l'organisation des travaux du Conseil.

SOURCE : COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

28• Renforcer les actions de communication auprès des jeunes

La CUA s'attachera à développer, en concertation avec les jeunes eux-mêmes, des outils de communication dédiés. La CUA se dotera ainsi de nouvelles manières de communiquer en direction des 15-25 ans qui participeront à valoriser l'étendue des activités et animations existantes.

29• Favoriser les rencontres entre les étudiants et les employeurs sur le territoire

La CUA favorisera les rencontres entre les jeunes en formation (initiale, continue ou en alternance) et les entreprises et accompagnera des temps d'informations et des actions de recrutement conjointes.

TRANSITION SOCIALE
[3 OBJECTIFS - 11 ACTIONS]

Consciente de ses fragilités socioéconomiques (isolement, précarité, accès à l'emploi, vieillissement…), la CUA s'engagera prioritairement pour l'inclusion sociale et la lutte contre les inégalités.

OBJECTIF 11
FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET ACCOMPAGNER LES POPULATIONS LES PLUS FRAGILES

À travers son action et dans le cadre de ses compétences, la CUA s'attachera à agir sur les vulnérabilités et relever, entre autres, les défis suivants :

- favoriser une plus grande mixité sociale et générationnelle
- prévenir les risques d'exclusion
- rompre l'isolement
- lever les freins à l'accès à l'emploi et à la formation
- faciliter l'accès aux droits, à l'éducation et à la culture
- faciliter l'accès au numérique (inclusion numérique)

ACTIONS ENVISAGÉES

30• Favoriser la coordination des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)

Afin d'apporter des éléments de réponses aux fragilités du territoire, les CCAS du territoire sont amenés à développer différentes actions de soutien et d'accompagnement des personnes les plus fragiles. La multiplicité des initiatives et des dispositifs mis en œuvre sur le territoire se traduit par un manque de visibilité et de lisibilité sur les parcours et les modalités d'accompagnement global des personnes les plus fragiles. Forte de ce constat, la CUA s'attachera à accompagner le renforcement des coopérations et la coordination entre les agents des CCAS et les personnels des communes (commissions CCAS) en charge de l'action sociale.

31• Poursuivre les démarches de spécialisation des centres sociaux et renforcer leurs actions

La CUA souhaite amplifier les actions portées par les centres sociaux et étendre progressivement leurs champs d'intervention. À ces fins, les centres sociaux seront encouragés d'une part à poursuivre les démarches de spécialisation thématique impliquant une plus forte mutualisation et d'autre part à accroitre leurs interventions hors les murs.

32• Poursuivre les démarches de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP)

La CUA s'est dotée en 2016 d'une stratégie coordonnée de mise en accessibilité des ERP communautaires. Elle poursuivra les actions engagées.

33• Déployer des dispositifs d'État en direction des jeunes

Dans le prolongement des actions développées par la Mission Locale et afin de répondre aux besoins des jeunes éloignés de l'emploi et en rupture scolaire, la CUA favorisera le développement de dispositifs, de type Service Civique, répondant aux grandes causes sociétales.

34• Renforcer l'action des structures d'insertion par l'activité économique

Afin de conduire les populations les plus fragiles vers l'activité, la CUA accompagne le développement d'entreprises d'insertion par l'activité économique. Elle souhaite amplifier cette action et à ce titre, elle soutiendra les projets émergents co-construits et favorisera, dans un cadre partenarial consensuel, une diversification des dispositifs et des activités proposées.

35• Favoriser les sorties des dispositifs d'insertion par l'activité économique

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CUA assurera un rôle d'intermédiation entre les acteurs de l'insertion par l'activité économique et les entreprises du territoire afin de faciliter et favoriser un retour vers un emploi pérenne.

36• Engager le territoire dans des expérimentations de type "Territoire zéro chômeur de longue durée"*

Afin de favoriser l'accès à l'emploi de l'ensemble des habitants et répondre à des besoins non couverts par les entreprises d'insertion par l'activité économique, la CUA encouragera le développement de dispositif de type "Territoire zéro chômeur de longue durée". Elle mènera également, en lien avec les associations et les entreprises, une réflexion sur les emplois à temps partagé pouvant être créés sur le territoire.

Cette expérimentation, initiée par l'association ATD Quart Monde, a pour ambition d'aider les personnes en situation de chômage à sortir durablement de leur exclusion du monde de travail.

OBJECTIF 12
ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Consciente des enjeux liés à la dépendance qu'entrainera le vieillissement de sa population dans les prochaines années, la CUA dans le cadre de ses compétences, devra accompagner plus particulièrement :

- le maintien à domicile
- le développement d'une offre de logement adapté
- l'accès aux droits et aux services
- la lutte contre l'isolement

ACTIONS ENVISAGÉES

37• Initier un appel à projets sur la thématique de l'isolement des personnes âgées

Sur la base des conclusions de l'étude menée par la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) relative à l'isolement des personnes âgées sur le territoire communautaire, la CUA encouragera, par le biais d'appels à projets, des expérimentations et le développement d'opérations qui apporteront des réponses à cette problématique.

38• Accompagner les parcours résidentiels des personnes âgées

La CUA facilitera le déploiement sur le territoire communautaire d'une diversité de structures adaptées répondant aux besoins des populations vieillissantes et en perte d'autonomie : résidences autonomie (ex-logements-foyers), résidences services, hébergement temporaire, habitat intergénérationnel, habitat regroupé…* Elle sera également attentive au développement de plateformes d'accompagnement et de répit qui ont vocation à soutenir les proches aidants de personnes âgées.

En savoir plus : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

OBJECTIF 13
ENCOURAGER LES JEUNES À DÉVELOPPER LEURS PROJETS SUR LE TERRITOIRE

Confrontée à un enjeu d'attractivité résidentielle et de renouvellement de sa population active, la CUA devra faire de la jeunesse une priorité. Il faudra aider les jeunes à construire un projet de vie et un projet professionnel sur le territoire communautaire, et plus particulièrement :

- favoriser la réussite éducative et assurer une continuité entre éducation/animation et prévention (actions éducatives, culturelles et sportives notamment)
- faciliter les parcours de formation et les trajectoires professionnelles (mobilité, logement, formation…).

ACTIONS ENVISAGÉES

39• Poursuivre la mise en œuvre du Projet Éducatif Global (PEG)*

Afin de permettre à chaque enfant et jeune d'apprendre dans de bonnes conditions, de grandir, se construire et s'épanouir, la CUA continuera de déployer des actions dans le cadre de son PEG. L'objectif de ce dispositif est de favoriser la mise en cohérence des actions éducatives déployées sur le territoire.

Le Projet Éducatif Global formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

SOURCE : OBSERVATOIRE DES POLITIQUES LOCALES D'ÉDUCATION ET DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

40• Développer des espaces de vie sociale dédiés à la jeunesse

Afin d'offrir des espaces d'expression aux jeunes du territoire et aux étudiants, la CUA en étroite collaboration avec les communes et ses partenaires, conduira une étude sur les lieux de socialisation à mobiliser sur le territoire et sur les tiers lieux qui pourraient être créés.

TRANSITION TERRITORIALE

[2 OBJECTIFS - 10 ACTIONS]

La CUA mènera une réflexion globale et partagée quant à l'optimisation de l'accessibilité et des mobilités sur son territoire et veillera, avec son réseau de partenaires, à mettre en œuvre des actions dédiées.

OBJECTIF 14
RÉINVENTER LES SERVICES DE PROXIMITÉ ET REDÉFINIR L'ÉQUILIBRE TERRITORIAL

Dans un contexte de fragilité de l'offre de services de proximité et de concentration de ces derniers, la CUA souhaite à travers son action maintenir un maillage de services du quotidien tout en consolidant la ville-centre ainsi que les pôles de proximité. La CUA sera amenée à poursuivre les démarches engagées en faveur de la revitalisation du centre-ville d'Alençon et des quartiers "politique de la ville" ainsi qu'à accompagner, sur le reste de son territoire, des opérations de développement ou de maintien de services de proximité.

ACTIONS ENVISAGÉES

41• Repenser l'armature territoriale des services au public

Préalablement au déploiement de Maisons de Service Au Public (MSAP), de Services Publics Itinérants (SPI) et de pôles de convivialité et afin de consolider l'offre d'accès aux services, la CUA s'engagera dans l'élaboration d'un schéma local d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Elle s'attachera plus particulièrement à répondre aux questions suivantes : comment et dans quels pôles de proximité et/ou pôles du quotidien déployer des services au public et lesquels ?

Cet exercice se traduira par le renforcement des démarches de mutualisation, de dématérialisation, de mise en réseau des opérateurs et de l'organisation des permanences.

42• Déployer des Maisons de Services Au public (MSAP)* dans des pôles de proximité

Afin de garantir l'accès aux services de proximité et accompagner la population, la CUA étudiera l'opportunité de développer dans des pôles de proximité des MSAP et favorisera le déploiement de permanences sociales et médico-sociales au plus près des besoins de ses habitants.

Une Maison de Services Au Public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives. Ils y trouvent des réponses à leurs questions en matière d'emploi, de retraite, famille, santé, logement et plus largement d'accès au droit, généralement sous la forme de permanences de proximité.

43• Développer un Service Public Itinérant (SPI)

En complément du réseau de MSAP déployé et afin d'aller au plus près de sa population, la CUA se dotera d'un SPI. La mission de ce dernier sera plus particulièrement d'apporter un premier niveau d'accompagnement des usagers dans leurs démarches et de les guider dans l'usage des outils numériques.

La CUA engagera avec le tissu associatif une réflexion d'ensemble sur les actions d'inclusion numérique à développer sur le territoire communautaire pour répondre à cet enjeu.

44• Soutenir le développement de pôle de convivialité

Afin de maintenir une vitalité territoriale et favoriser le vivre ensemble, la CUA accompagnera les communes dans la création de pôles de convivialité. Ces tiers lieux locaux devront permettre aux citoyens de porter des projets collectifs et d'animer au quotidien le territoire (lieu de convivialité, de rencontre...). Ils pourraient résulter d'une démarche de co-construction incluant les citoyens et les associations du territoire.

45• Accompagner les projets d'offres de services de santé

Le maintien d'une offre de proximité d'accès aux soins constitue une priorité. À ce titre la CUA, avec le concours de ses partenaires, poursuivra les démarches engagées (Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire - PSLA, centre municipal de santé, maison médicale) afin de répondre à cette problématique.

Dans le prolongement de l'accompagnement de ces actions, la CUA s'engagera à terme dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé afin de traiter de manière concomitante les enjeux de prévention et d'éducation liés à la santé et à la santé environnementale*.

Selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

SOURCE : MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

OBJECTIF 15
OPTIMISER LES MOBILITÉS

Les mobilités et leur développement constituent un enjeu majeur pour le territoire. Sans elles, pas d'accès aux services, de solidarité, de cohésion sociale et d'équilibre territorial.

La CUA s'attachera, dans le cadre de la transition environnementale et d'une réflexion sur le long terme, à repenser de manière globale les besoins existants et son réseau de transport. Elle favorisera notamment :

- la réduction des déplacements individuels
- le développement des mobilités courtes distances, de l'usage de transports en commun et collectifs, de complémentarité entre les différents modes de transport.

ACTIONS ENVISAGÉES

46• Veiller à la consolidation de l'axe ferroviaire Caen - Tours

Axe structurant pour le territoire, la ligne ferroviaire Caen - Tours qui permet notamment de rejoindre Caen et Le Mans, connaît une dégradation progressive de ses conditions d'exploitation et, de fait, un allongement de la durée des trajets. La Communauté Urbaine réaffirme son attachement à cette ligne et poursuivra, avec les collectivités concernées et les associations d'usagers, son action pour la réhabilitation des infrastructures et l'amélioration de l'offre ferroviaire. La CUA apportera également son soutien à la consolidation de l'axe Paris - Granville qui répond également aux besoins de ses habitants.

47• Élaborer un plan global de déplacement

Afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins de mobilité du territoire, la CUA se dotera d'un plan global de déplacement. Ce plan global de déplacement a vocation à être décliné en programme d'actions et en plan de mobilité d'administration et d'entreprise (aménagement de parkings relais, d'un réseau de pistes cyclables...).

48• Développer une offre de mobilité vers et depuis les pôles de proximité

Dans le prolongement des démarches initiées afin de consolider ses pôles de proximité, la CUA étudiera l'opportunité de développer une offre de mobilité à destination de ces derniers. Elle pourra s'appuyer à ces fins sur le service existant de transport à la demande.

49• Accompagner le développement d'une offre de covoiturage de courte distance

Il s'agira de développer une offre de mobilité sur des distances courtes (moins de 20 kilomètres) répondant aux besoins des habitants.

50• Aménager des liaisons douces communales et intercommunales

Afin d'encourager le développement des mobilités douces au quotidien sur l'ensemble du territoire, la CUA accompagnera l'aménagement d'itinéraires et de liaisons douces en lien avec ses partenaires, collectivités et associations.

LE PLAN D'ACTIONS : LA SYNTHÈSE

[6 TRANSITIONS - 15 OBJECTIFS - 50 ACTIONS]

TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE
[2 OBJECTIFS - 5 ACTIONS]

OBJECTIF 1
Affirmer une politique d'accueil équilibrée et différenciée

ACTIONS

1• Se doter d'un observatoire de l'habitat

2• Accompagner les communes dans leur politique du logement

OBJECTIF 2
Accompagner le renouvellement du parc de logements

ACTIONS

3• Élaborer les diagnostics préalables à la mise en œuvre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

4• Accompagner les projets de rénovation de logement

5• Accompagner le développement d'une offre de logement temporaire

TRANSITION ÉCONOMIQUE
[2 OBJECTIFS - 7 ACTIONS]

OBJECTIF 3
Pérenniser le tissu économique

ACTIONS

6• Coordonner les actions des acteurs du développement économique

7• Aider à l'accompagnement et au renforcement du tissu économique

8• Accompagner le financement des projets de développement économique

9• Créer un observatoire de l'activité économique, de l'emploi et de la formation

10• Participer au développement de l'emploi

OBJECTIF 4
Accompagner le tissu économique dans son évolution

ACTIONS

11• Mener une réflexion sur les modalités d'accompagnement et d'incubation des entreprises innovantes

12• Renforcer les synergies entre les entreprises, les universitaires et le territoire

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE
[4 OBJECTIFS - 9 ACTIONS]

OBJECTIF 5
Affirmer l'exemplarité environnementale du territoire

ACTIONS

13• Engager des démarches de communication sur l'exemplarité

14• Développer les énergies renouvelables

OBJECTIF 6
Inscrire le territoire dans une démarche de sobriété énergétique

ACTIONS

15• Accompagner la rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires et industriels

16• Élaborer un schéma directeur immobilier

OBJECTIF 7
Fédérer les acteurs autour des enjeux de biodiversité

ACTIONS

17• Sensibiliser les acteurs aux enjeux de développement durable

18• Réactiver l'observatoire foncier

19• Faire de la Trame Verte et Bleue des supports de développement touristique

OBJECTIF 8
Aller vers un territoire zéro déchet

ACTIONS

20• Étendre les gestes de tri et de recyclage

21• Favoriser le développement de filières de recyclage

TRANSITION IDENTITAIRE
[2 OBJECTIFS - 8 ACTIONS]

OBJECTIF 9
Consolider l'identité territoriale

ACTIONS
22• Élaborer un audit identitaire

23• Élaborer une programmation culturelle coordonnée

24• Faire de la CUA un territoire d'événementiels

25• Inciter les acteurs culturels à développer une programmation hors les murs

26• Développer un festival itinérant sur l'ensemble du territoire

OBJECTIF 10
Favoriser la participation et l'ancrage territorial

ACTIONS
27• Installer un Conseil de développement

28• Renforcer les actions de communication auprès des jeunes

29• Favoriser les rencontres entre les étudiants et les employeurs sur le territoire

TRANSITION SOCIALE
[3 OBJECTIFS - 11 ACTIONS]

OBJECTIF 11
Favoriser l'inclusion sociale et accompagner les populations les plus fragiles

ACTIONS
30• Favoriser la coordination des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)

31• Poursuivre les démarches de spécialisation des centres sociaux et renforcer leurs actions

32• Poursuivre les démarches de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP)

33• Déployer des dispositifs d'État en direction des jeunes

34• Renforcer l'action des structures d'insertion par l'activité économique

35• Favoriser les sorties des dispositifs d'insertion par l'activité économique

36• Engager le territoire dans des expérimentations de type "Territoire zéro chômeur de longue durée"

OBJECTIF 12
Accompagner le vieillissement de la population

ACTIONS
37• Initier un appel à projets sur la thématique de l'isolement des personnes âgées

38• Accompagner les parcours résidentiels des personnes âgées

OBJECTIF 13
Encourager les jeunes à développer leurs projets sur le territoire

ACTIONS
39• Poursuivre la mise en œuvre du Projet Éducatif Global (PEG)

40• Développer des espaces de vie sociale dédiés à la jeunesse

TRANSITION TERRITORIALE
[2 OBJECTIFS - 10 ACTIONS]

OBJECTIF 14
Réinventer les services de proximité et redéfinir l'équilibre territorial

ACTIONS
41• Repenser l'armature territoriale des services au public

42• Déployer des Maisons de Services au Public (MSAP) dans des pôles de proximité

43• Développer un Service Public Itinérant (SPI)

44• Soutenir le développement de pôle de convivialité

45• Accompagner les projets d'offres de services de santé

OBJECTIF 15
Optimiser les mobilités

ACTIONS
46• Veiller à la consolidation de l'axe ferroviaire Caen - Tours

47• Élaborer un plan global de déplacement

48• Développer une offre de mobilité vers et depuis les pôles de proximité

49• Accompagner le développement d'une offre de covoiturage de courte distance

50• Aménager des liaisons douces communales et intercommunales

ALENÇON • ARÇONNAY • CERISÉ • CHAMPFLEUR • CHENAY • CIRAL • COLOMBIERS
CONDÉ-SUR-SARTHE • CUISSAI • DAMIGNY • ÉCOUVES • LA FERRIÈRE-BOCHARD • GANDELAIN
HESLOUP • LA LACELLE • LARRÉ • LONRAI • L'ORÉE-D'ÉCOUVES • MÉNIL-ERREUX • MIEUXCÉ • PACÉ
LA ROCHE-MABILE • SAINT-CÉNERI-LE-GÉREI • SAINT-DENIS-SUR-SARTHON
SAINT-ELLIER-LES-BOIS • SAINT-GERMAIN-DU-CORBÉIS • SAINT-NICOLAS-DES-BOIS
SAINT-PATERNE-LE-CHEVAIN • SEMALLÉ • VALFRAMBERT • VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE

Communauté Urbaine d'Alençon
Place du maréchal Ferdinand Foch - 61000 Alençon

Plus d'infos sur www.cu-alencon.fr